



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 22 AVRIL 2013**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'une commission ad hoc d'attribution de la bourgeoisie d'honneur (3 membres)
7. Préavis no. 22 de la Municipalité concernant l'adoption de la taxe annuelle d'épuration 2013.
8. Propositions individuelles et divers

1. Appel

34 membres sont présents, 5 excusés et 1 absent. La majorité est fixée à 18 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3. Communications du Bureau

Le Président informe que la sortie annuelle du Conseil communal est fixée au samedi 8 juin prochain. Il demande au Conseil de nommer une commission de 3 membres pour l'organiser et propose M. Samuel Cavuscens. Se proposent également Mme Sonia Husmann et M. Alfred Husmann. Tous les trois sont élus par acclamation.

Après le point 8) de l'ordre du jour, le film du CDIS (Centre de défense incendie et secours) de Terre Sainte sera présenté.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic fait le point sur quelques dossiers importants qui feront l'objet de préavis ultérieurement. En septembre, le Conseil se prononcera sur le **Programme d'investissement du Conseil régional**, programme qui a d'importantes incidences financières pour les communes. Une séance d'information a eu lieu à Founex en février dernier. Toutefois, pour que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause, le Président du Conseil régional, M. Gérald Cretegy, et son responsable des finances, M. Bernard Penel, seront présents lors de la séance du Conseil du 23 septembre. Concernant le **PPA du Torry**, la Municipalité a reçu l'ensemble des opposants ou de leurs représentants à l'occasion d'une dizaine de séances qui se sont déroulées de manière correcte. La Municipalité a écouté les opposants et a pu apporter quelques précisions. Il a été convenu de prendre en compte certaines des remarques formulées par les opposants afin d'améliorer certains aspects du projet. A cette fin, la Municipalité a fixé une séance conjointe avec le comité de la coopérative au 29 avril prochain. Ensuite, la Municipalité

pourra traiter les oppositions. Les Commissions de l'aménagement du port et des rives et des finances seront associées à la réflexion. Des documents qui circulent comportent des données erronées ou clairement exagérées. La Municipalité fera ultérieurement une information correcte au public.

Les journaux ont évoqué à plusieurs reprises le dossier de la **petite rive** et la construction d'un grillage empêchant l'accès à une petite plage. La plainte de la part des propriétaires contre ceux qui ont cisailé le grillage n'a pas encore été traitée par la justice. La Municipalité ne se laissera pas dicter la marche à suivre. Après s'être assurée auprès du canton que cette construction était illégale parce que contrevenant à la loi sur le marchepied, la Municipalité a demandé le 7 décembre dernier par lettre recommandée aux propriétaires la destruction dans un délai de deux mois de ce grillage. Le 14 janvier, les propriétaires ont déposé un recours contre cette décision auprès de la Cour de droit administratif et public. Entre-temps, les propriétaires ont réalisé qu'ils n'avaient pas demandé de permis de construire et ont déposé une demande le 20 décembre, laquelle a été mise à l'enquête publique. Le 11 avril, l'Association des Rives Publiques et quelques habitants ont fait opposition à la demande de construire. Dans sa séance d'aujourd'hui, la Municipalité a pris la décision d'accepter l'opposition et de refuser l'autorisation de construire, confirmant ainsi l'illégalité de ce grillage. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal.

L'avancement du projet de construction d'une **piscine-patinoire** aux Rojalets sera présenté aux conseillers communaux de Terre Sainte le mercredi 12 juin à l'aula du collège.

Suite à l'adoption par le Grand-Conseil d'une importante révision de la loi sur les communes, des changements importants entreront en vigueur le 1^{er} juillet de cette année et nécessiteront de nombreuses adaptations des règlements des conseils communaux. Lors du prochain conseil, une commission ad hoc sera nommée.

Le Syndic annonce que les comptes 2012 sont bons.

B. Bory

Un addenda au **PPA « Le Village »** concernant les parcelles 151 et 152 est mis à l'enquête publique du 22 mars au 22 avril 2013. Il s'agit de rectifier une erreur faite lors de l'élaboration du PGA en 2010.

L'avant-projet de la requalification de la **RC 1** est terminé. Nous attendons le projet définitif qui doit être approuvé par les quatre communes concernées, soit Coppet, Founex, Mies et Tannay.

Les opposants au **PPA du Torry** ont été entendus par la Municipalité entre janvier et février 2013. Au total, la Municipalité a reçu 9 oppositions (dont une avec 220 signatures) et 2 remarques. En résumé, on constate une forte opposition d'ordre politique, des oppositions liées à la qualité de vie et trois problématiques principales : coordination des délais liés à la requalification de la RC 1, dimensions et concept du port projeté et accès au lac pour baigneurs et petites embarcations. La Municipalité : tient compte de la problématique de la requalification de la RC 1, est à l'écoute des opposants, améliorera l'information, souhaite éviter un clivage au sein de la population, veut se donner du temps pour la concertation mais ne pourra pas satisfaire tous les griefs. Rappel de procédure : sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal décide d'accepter ou de lever les oppositions, le Canton notifie aux opposants la position du Conseil communal. Les opposants disposent d'un droit de recours au Tribunal administratif. Le préavis sera présenté entre octobre et décembre 2013.

Concernant le **Château**, les devis pour la réfection des molasses et crépis sont en cours.

Une étude est en cours pour la réfection des chambres de **l'Auberge**.

Le matériel de sonorisation de la **salle communale** est neuf.

Les projets du Clos du Château, de l'extension de l'école et de la nouvelle voirie communale sont à l'étude.

A l'étude également un chauffage centralisé pour tous les bâtiments communaux : mazout, géothermie, solaire ? Le système de chauffage doit être changé aux environs de 2015.

La politique de stationnement à Tannay est également à l'étude.

Un projet « **Parvis d'artistes** » est à l'étude pour créer une manifestation annuelle de renom pour artistes, artisans et animateurs d'espaces publics de la région, au centre du village et éventuellement chez les artistes, pour valoriser Tannay sans concurrencer les manifestations villageoises existantes, à la fin de l'été ou au début de l'automne.

P. Simon

Les travaux de consolidation des **berges du Torry** se poursuivent. Le délai de réfection a été long en raison d'un hiver rigoureux. Une action conjointe entre l'ORPC (Office régional de placement) et l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) sera mise sur pied pour nettoyer le Torry et les autres cours d'eau de la commune.

Les travaux de remise en état des **routes agricoles** ont commencé.

Les deux chênes abattus dans le **Parc du Château** ont été remplacés par deux chênes « Cerris » ou « Chênes chevelus » adaptés aux sols calcaires, le montant des travaux étant de compétence municipale.

J. Kaltenrieder

Le règlement sur la gestion des **déchets** en vigueur depuis le 01.01.2013 est appliqué correctement. Sept sacs non conformes ont été trouvés la semaine dernière. La quantité de déchets ménagers incinérés aux Cheneviers a diminué de 40 %. La collecte du verre et du papier a légèrement augmenté. La SADEC étudie une filière de recyclage du plastique pour la région.

L'accès à la **déchèterie intercommunale** se fera par le chemin des Cibles, avec un élargissement de 1,5 m pris sur la parcelle no. 34, dont le propriétaire a donné son accord. Le SDT (Service du développement territorial) et le Voyer ont également donné leur accord. La Commune de Chavannes-des-Bois pourrait fournir la surface d'assolement de 3900 m² ; elle attend un avis de droit de son avocat au sujet du dossier parcellaire en question. Le nouveau PPA devrait être mis à l'enquête entre la fin de l'été et l'automne par la commune de Commugny.

Le projet des **conteneurs enterrés**, important et coûteux, est encore à l'étude. Une fois l'étude terminée, le projet sera présenté à la Commission de gestion des déchets qui travaillera à sa finalisation.

Le projet de **Jardin du souvenir** du Bureau Henchoz a été modifié et intègre également la zone de travail. Les demandes d'offres sont en cours et le début des travaux est prévu d'ici la fin de l'été.

M. Wüst informe que les comptes 2012 sont très bons et qu'ils permettront d'amortir tous les crédits en suspens votés à ce jour. Les futurs projets peuvent être entamés avec des finances saines.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

C. Chatton, délégué au SITSE, informe qu'il a participé à une séance le 14.03.2013. Une dépense de 5 millions, faisant partie des 50 du plafond d'emprunt, a été approuvée. A ce jour, les soumissions rentrées se montent à 36,4 mio. Il reste à envoyer des soumissions pour 8 mio. Nous avons en prévision une diminution des dépenses d'environ 3,8 mio. Le calendrier de l'avancement des travaux est tenu. Le gros-œuvre est terminé et le sapin posé. La centrale devrait être prête au printemps 2014. Par ailleurs, env. 1,4 mio ont été approuvés pour le remplacement de conduites d'eau potable.

S. Radjavi informe que pour Comita, il reste une fortune résiduelle d'environ 500'000 francs dont l'affectation fait l'objet d'un débat. Faut-il répartir cette fortune entre chaque commune membre ou faut-il la réserver pour un dernier projet social, tel que la construction d'une pataugeoire dans le cadre du projet de port de Tannay ou la création d'un cinéma Open Air?

D'autres idées sont les bienvenues. Comita a décidé d'allouer un don de 5000 francs aux Variations Musicales de Tannay."

6. Nomination d'une commission ad hoc d'attribution de la bourgeoisie d'honneur (3 membres)

Le Syndic informe que M. Jean-Pierre Balmat a quitté la commune à fin mars. Eu égard aux nombreux services qu'il a rendus à la commune comme conseiller communal, municipal et syndic, la Municipalité aimerait le remercier en lui accordant la bourgeoisie d'honneur. Selon la Loi sur le droit de cité vaudois, art. 46, le Conseil communal ou général peut accorder la bourgeoisie d'honneur à une personne qui a rendu des services importants à la Suisse, au canton ou à la commune, ou qui s'est distinguée par des mérites exceptionnels. C'est le Conseil communal qui décidera d'offrir cette bourgeoisie à M. J.P. Balmat. La Commission nommée ce soir établira un préavis et le Conseil votera en juin prochain.

Sont nommés membres de la Commission par acclamation : MM. Jean-Louis Jacquinod et Jean-Marc Keller et Mme Sylvianne Dasso.

7. Préavis no. 22 de la Municipalité concernant l'adoption de la taxe annuelle d'épuration 2013.

J. Kaltenrieder présente le préavis qui propose le maintien de la taxe annuelle d'épuration à 0.70 CHF le m³ pour 2013. Le rapport de la Commission des finances est favorable. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 22 est accepté à l'unanimité.

8. Propositions individuelles et divers

X. Boquillon désire aborder 3 sujets. Concernant la taxation annuelle des déchets, il a reçu pour sa famille 3 enveloppes pour 3 factures et il estime que ce n'est pas très écologique. M- Wüst rappelle que la taxe est individuelle et que la municipalité ne sait pas qui la paye ; par contre, il a demandé que les factures pour une même famille soient mises dans une enveloppe. Il estime que c'est beaucoup plus cher d'annuler une facture que d'en établir une par personne.

X. Boquillon rappelle que la Municipalité a fait paraître un rappel en février concernant l'utilisation des souffleuses. Les entreprises de Terre Sainte qu'il a contactées disent ne pas être au courant, alors même que toutes les communes ont adopté le même règlement. Il estime que la commune devrait agir, car la police n'intervient pas dans le cadre du Code rural. P. Simon confirme que le règlement a été unifié pour les communes de Terre Sainte et qu'une pause est à respecter à midi. Les souffleuses sont interdites pendant une période. Tous les paysagistes ont été informés directement quand ils ont pris la peine de prendre connaissance du règlement et indirectement quand ils ont reçu un courrier. SDS peut prendre note d'une infraction et la Municipalité peut infliger une amende. M. Randin ou un Municipal peuvent également intervenir.

X. Boquillon se plaint qu'un habitant de Tannay avec un manteau rouge et un chien noir se balade en vociférant. La Municipalité prend note.

N. Finkelstein soulève la question des 2 panneaux d'information « giratoire » qui se trouvent à Tannay. Il pense que l'existence de tels panneaux est incohérente dans une zone 30 km/h où les giratoires sont proscrits. Il estime que le panneau posé devant la salle communale, avant le grand rond dessiné à l'intersection de la route du Village et du chemin de la Petite-Gatillarde, induit une certaine confusion et s'avère dangereux. Il demande qu'au moins ce panneau soit enlevé de son emplacement actuel.

J.M. Keller informe qu'il a reçu un mail relevant que deux artisans du village, l'épicier et le restaurateur, se plaignaient du peu d'ouverture de la Municipalité concernant les baux commerciaux et demande quelle est la position de la commune.

P. Simon informe que le calcul du loyer est basique et rappelle que la Municipalité a consenti des travaux (électricité, banque de froid, frigo, etc.), ce qui implique d'avoir un revenu. La Municipalité est soucieuse de ses commerces. Elle demande des chiffres mensuels, ce qui lui permet d'accompagner les commerces dans leur développement.

P. Simon se dit surpris de ce mail et s'étonne que les commerçants se plaignent.

Le Syndic assure que la Municipalité accompagne et soutient les gérants, car ce n'est pas toujours facile de mener des commerces de cette importance.

C. Neumann informe que le mail mentionne un loyer initial de 800 francs qui aurait passé à 3'000 francs aujourd'hui, que l'épicier aimerait partir et que le restaurateur voudrait faire des pizzas mais que la Municipalité ne serait pas d'accord. Elle a reçu ce mail de M. Meige.

Après un sondage du Président, il semble qu'environ 6 conseillers aient reçu ce mail.

Pour P. Simon, les chiffres mentionnés sont inexacts. Il rappelle que la Municipalité a étudié 54 dossiers avant de choisir le boulanger actuel; que celui-ci travaille beaucoup et fait du bon pain. Il pense que le chiffre d'affaires du restaurant n'est pas à la hauteur des espérances. Concernant la vente de pizzas, une demande doit être soumise à la Municipalité.

Le Syndic s'étonne que M. Meige envoie un tel mail alors qu'il a demandé de raconter dans un CD l'aventure de M. Cocaj depuis le Kosovo et les difficultés rencontrées pour arriver à Tannay. De plus, le Syndic dit dans le CD tout le bien qu'il pense de M. Cocaj.

P. Simon se dit également déçu, car ces deux commerçants ont eu de la difficulté à comprendre nos lois. Une personne étant appelée à être refoulée, il est intervenu à Berne pour trouver une solution. Il est déçu des agissements d'un ancien Municipal très au courant de cette affaire.

J.M. Keller enverra une copie du mail au Syndic.

L. Gagliotto demande si l'horaire de la déchèterie et sa capacité seront étendus et si le tarif sera modifié ou si ces éventuelles modifications se feront avec la nouvelle déchèterie communale. J. Kaltenrieder informe que les horaires ont été élargis mais qu'il n'y a pas de place pour augmenter la capacité. Le tarif ne sera pas modifié pour la déchèterie intercommunale.

S. Dasio est contente de voir que les trous sur les routes agricoles vont être bouchés. Par contre, elle relève que M. Brack a posé une chenillette métallique sur le chemin et demande à la Municipalité de l'enlever. P. Simon prend note.

L'assemblée visionne le film du CDIS de Terre Sainte.

Le Président clôt la séance à 21h50 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Président :
Gilbert Caillet



La Secrétaire:
Liselotte Ramseyer



